



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

9 MAI 2011

PROCES VERBAL

L'an deux mil onze, le neuf du mois de mai, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire du DOURDANNAIS EN HUREPOIX, légalement convoqué par le Président en exercice s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Dominique ECHAROUX

PRESENTS :

BREUX – JOUY : Pascale BOUDART, Nicole GOMES-COELHO, Fernando RODRIGUES

CORBREUSE : Patricia MILLOCHAU, Christophe MAZOUÉ, Denis MOUNOURY,

DOURDAN : Anne BERTHELOT, Eric CHARRON, Jean-Pierre DELPOUVE, Jean-Jacques DULONG, Florence GUENIN, Olivier LEGOIS, Christiane PATURAUD, Joël WOLCZYK, Brigitte ZINS

LA FORET LE ROI : Patrick FROGER, Marie-Ange GANGNEBIEN, Dominique JAIN

LE VAL SAINT GERMAIN : Bernard FICHET, Serge DELOGES, Claude VANNIER-RUHIER

LES GRANGES LE ROI : Roland DEPARDIEU, Danielle GABRIEL, Jeannick MOUNOURY

RICHARVILLE : Patrick LEMANISSIER, Marie-Thérèse LEROUX, Thierry SIROU

ROINVILLE SOUS DOURDAN : Dominique ECHAROUX, Elisabeth GAURIAT, Yannick HAMOIGNON,

SAINT-CHERON : Brigitte ACEITUNO, Jean Pierre DELAUNAY, Sophie D'AUX de LESCOUT, Jean-Marc HUDAULT, Jocelyne GUIDEZ, Dominique TACHAT,

SAINT CYR SOUS DOURDAN : Alain DESOUTER, Françoise DOLLEY, Gilbert LACLIE

SERMAISE : Gérard HAUTEFEUILLE, Pascal JAVOURET, Valérie LACOSTE

1^{ère} convocation : 19 avril 2011

2^{ème} convocation et documents de travail transmis : le 2 mai 2011

Nombre de conseillers en exercice : 42

Nombre de conseillers présents 42

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du 24 février 2011 : le procès-verbal adressé en son temps à chaque conseiller communautaire n'appelant aucune observation, est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

❖ **DELEGATION AU PRESIDENT (AU TITRE DES DISPOSITIONS DES ARTICLES L 5211-9 ET 10 DU CGCT) :**

Conformément au code Général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a délégué au président une partie de ses attributions, à charge pour lui, de rendre compte de ses décisions au conseil communautaire.

Le conseil communautaire donne acte de cette communication, sachant que chaque conseiller communautaire a reçu, en son temps, la liste des décisions prises par le Président.

❖ **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE PREALABLE AU BP 2011 (2^{ème} débat)**
Rapporteur : Dominique ECHAROUX, Président

Conformément aux textes, le vote du budget primitif doit être précédé d'un **DEBAT**, le délai maximum entre le débat et le vote du budget ne peut excéder deux mois c'est pourquoi nous devons réitérer l'exercice puisque ce débat a eu lieu le 24 février.

Chaque conseiller communautaire a reçu une note explicative reprenant l'ensemble des éléments déjà exposés lors du conseil communautaire du 24 février mais aussi des informations nouvelles notamment au niveau des recettes fiscales.

Le Président expose les grandes orientations du Débat d'Orientation Budgétaire 2011, c'est l'occasion de regarder le travail accompli et d'en tirer des décisions pour l'avenir.

Globalement, le budget primitif 2011 sera un budget de continuité, mais qui prendra en compte 2 directives fortes :

- Le maintien au niveau du réalisé 2010 du budget de fonctionnement de façon à dégager une épargne brute permettant un autofinancement maximum de nos investissements.

La maîtrise de la section de fonctionnement est la condition indispensable au maintien de nos équilibres financiers.

- La fin des travaux du Centre HUDOLIA et le lancement des études et travaux liés au Contrat Communautaire et son avenant n°1.

Les autres investissements iront en priorité à des travaux de sécurité dans les Centres de Loisirs et les équipements sportifs.

Ce budget prendra en compte en matière de recettes la mise en place de la Contribution Economique Territoriale comprenant la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, la Contribution Foncière des Entreprises et la fiscalité directe locale des impôts ménages.

En effet, au regard de la Loi de Finances 2011, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale auparavant en TPU acquièrent un réel pouvoir fiscal. Ce pouvoir fiscal fera l'objet du principe de liaison des taux.

A) LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Un ajustement des dépenses par rapport au budget 2010 au regard des dépenses effectuées pour les charges à caractère général (Chapitre budgétaire 011) et une continuité des actions menées en 2010.

Une prévision des dépenses de personnel (Chapitre budgétaire 012) en légère augmentation compte tenu de la prise en compte de l'évolution des carrières du personnel (GVT, Augmentation de la valeur du point)

Il est à noter que les budgets des services ont été reconduits à l'identique par rapport à 2010 et seront réévalués et éventuellement modifiés après l'examen du Compte Administratif par le Conseil Communautaire.

Le Service Sports

En 2010, de nombreux travaux d'entretien ont été réalisés (Mise aux normes des installations électriques, interventions diverses dans les gymnases, réparations dans les vestiaires des stades, entretien des espaces verts, traçage des terrains de sports avant matches)

Les Centres de loisirs

Les tarifs des Centres de loisirs ont été réajustés au 1^{er} janvier 2011 pour terminer le lissage avec Saint-Chéron. Le nouveau contrat de restauration signé avec RGC/SODEXHO donne une entière satisfaction quant à la qualité des repas et notamment des viandes et des volailles.

Le développement économique et la communication

Le plan d'action 2010 prévoyait de nombreux objectifs. La plupart ont été tenus, dans un contexte économique général difficile.

En 2011, la continuité de la mise en œuvre du projet de territoire sera le point clé de l'activité.

Le financement du FEADER obtenu en fin d'année 2009 doit contribuer à la réalisation, dans de bonnes conditions économiques, de ce programme. Il imposera un **effort dans la concertation** avec les parties prenantes (associations, entreprises et usagers). **Le volet de l'économie rurale** du territoire **devra être également renforcé**, à la demande des financeurs (Europe - FEADER, Région - SDRIF, Département – ESSONNE 2020). Une 1^{ère} demande de versement de subvention a été sollicitée courant 2010.

La Mission Locale :

Depuis le 1^{er} janvier 2011, la Mission Locale des Trois Vallées a emménagé dans les nouveaux locaux du 12 rue Daubigny.

Les locaux rénovés et adaptés vont nous permettre de renforcer notre politique sur l'emploi des jeunes.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale

En 2011, grâce à la rationalisation des dépenses du CIAS et à une meilleure organisation des services, la subvention d'équilibre devrait rester stable par rapport à 2010.

Un protocole d'accord a été signé avec l'Association des 3 Vallées qui couvre le territoire de Saint-Chéron en matière d'aide à domicile ; la CCDH prend en charge 1,50 € par heure travaillée.

Ce protocole d'accord a également été signé par les communautés de communes de l'ARPAJONNAIS et JUINE ET RENARDE.

Les Perspectives budgétaires

Pour l'année 2011, il sera nécessaire de continuer un vrai travail de réflexion sur les années à venir prenant en compte :

- Les besoins de financement de nos équipements lourds
- L'évolution de notre DGF sur la communauté élargie
- L'évolution de nos recettes de la Contribution Economique Territoriale
- L'évolution de notre capacité d'épargne nette
- Le devenir du pacte financier permettant un retour aux communes qui joueront le jeu de l'emploi suite à la réforme fiscale.

Les équilibres financiers à prendre en compte

- Une attribution de compensation versée aux communes prenant en compte les transferts de charges validés, diminués éventuellement de nouvelles charges décidées par la Communauté de Communes.
- Une participation au SICTOM du HUREPOIX. (Opération neutre pour la CCDH)
- Le coût de fonctionnement du centre aqualudique dû à la Société ELLIPSE, le gestionnaire désigné lors du conseil communautaire de janvier 2011.
- L'étude de diagnostic et l'analyse de l'existant des différents modes de garde d'enfants sur le territoire de la CCDH afin d'anticiper l'activation de la compétence « petite enfance » au 1^{er} janvier 2012.
- L'étude de diagnostic de l'existant et la mise en œuvre des voiries des Zones d'Activités.

Les recettes fiscales :

- **La Contribution Economique Territoriale** composée de la **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)** et de la **Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)**,
- **La Taxe d'habitation levée par le Département jusqu'en 2010,**
- **Les Taxes Foncières suite à la mise en place d'une fiscalité mixte,**
- La nouvelle **Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER)**
- Et d'autres **taxes aujourd'hui perçues par l'Etat :**
 - La Taxe sur les surfaces commerciales (**TASCOM**),
 - Les frais d'assiette et de recouvrement afférents à la TFNB et TH,

L'encaissement de l'intégralité de la **Contribution Economique Territoriale** et en particulier la **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)** et d'une grande part de **l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux** permettra aux EPCI de maintenir un lien fort entre l'entreprise et le territoire.

Avec la mise en place du **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)**, le législateur a prévu pour 2011 que les collectivités territoriales percevront au minimum le produit de Contribution Directe perçu en 2010.

Les autres recettes :

Les principales autres recettes sont :

- Les recettes liées à la location de locaux d'activités
- Les recettes des centres de loisirs (familles et CAF)
- Les recettes liées au fonctionnement des équipements sportifs

Une rigueur budgétaire tant en dépenses qu'en recettes devra nous permettre d'inscrire un autofinancement qui d'une part couvrira la dette en capital et d'autre part financera une partie des dépenses d'investissement.

B) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le bilan 2010 de la section d'investissement est très positif avec :

- L'acquisition des locaux du 43 Rue Saint Pierre et la 2^{ème} phase de l'aménagement des bureaux. La Maison Communautaire regroupe aujourd'hui l'intégralité des services administratifs de la CCDH, du CIAS et du SSIAD. Cette opération est financée par le département et l'Etat dans le cadre de la Dotation de Développement Rural.
- La continuité de l'informatisation des services administratifs et des centres de loisirs.
- La signalisation de la ZA Vaubesnard
- Les travaux au centre de loisirs de Dourdan avec un aménagement de la porte d'entrée, la sécurisation des fenêtres à l'étage et la clôture de protection.
- Les travaux au centre de loisirs de Saint-Chéron avec l'aménagement des toilettes.
- Les travaux au Gymnase Audiard :
 - Installation d'un tableau d'affichage
 - Installation de nouveaux tatamis pour les arts martiaux
 - Installation d'un nouveau ballon d'eau chaude
 - Mise en conformité des installations électriques
- Les travaux au Gymnase Billiault :
 - Mise en place d'un éclairage automatique permettant une économie de consommation
 - Mise en conformité des installations électriques
- Les travaux au Gymnase Ventura :
 - Installation d'un portillon au portail d'entrée permettant de renforcer la sécurité des enfants

- Changement de la porte du gymnase
 - Mise en place d'un éclairage automatique permettant une économie de consommation
 - Mise en conformité des installations électriques
 - Installation de nouveaux buts de hand-ball
 - Travaux dans le logement du gardien
 - Travaux sur le collecteur EU
- Les travaux au Gymnase les Closeaux :
 - Installation d'un nouveau plancher amortisseur pour les arts martiaux
 - L'installation d'un nouveau ballon d'eau chaude, la mise en conformité des installations électriques, l'éclairage de sécurité dans la tribune du foot, la fermeture des gradins de rugby, l'aménagement des vestiaires arbitres au stade Gallais, la mise aux normes des éclairages au stade de Roinville.
 - Les travaux d'engazonnement sur les terrains de football de Dourdan, Sermaise, Roinville, Saint-Chéron et Corbreuse.
 - L'acquisition de matériel nécessaire au bon fonctionnement des services et des structures :
 - Une tondeuse auto tractée
 - Une débroussailleuse
 - Une auto laveuse
 - Des armoires murales pour protéger les défibrillateurs installés dans les gymnases
 - Des extincteurs sur les différentes structures
 - Du mobilier divers aux centres de loisirs et au siège de la CCDH
 - Le Centre Aqualudique

Au 31 décembre 2010, l'avancement des travaux pouvait se définir comme suit :

- Intégralité du gros œuvre (terrassement, fondations, murs extérieurs, réseaux EU et EP, parkings, VRD)
- Mise en place des bassins intérieurs (natation, ludiques, patageoires, partie balnéo)
- Mise en place du bassin extérieur
- Couverture intégrale du bâtiment et étanchéité
- Mise en œuvre des réseaux de traitement Air/Eau en sous-sol
- Menuiseries extérieures et intérieures
- Cloisonnements intérieurs et carrelages des douches et des sanitaires dans les zones piscines et balnéo

Les perspectives 2011 :

❖ **Le Centre HUDOLIA**

La réception de la structure est prévue en JUIN 2011.

L'inauguration est programmée le 16 juin 2011.

Le bilan financier de cette opération est étroitement surveillé. Une subvention du CNDS est en attente pour le printemps

❖ **Le Contrat Communautaire d'Aménagement et de Développement.**

Pour faire suite aux délibérations du Conseil Général validant le contrat communautaire et son avenant n°1, il y a lieu de terminer ou de lancer les programmes approuvés.

1^{er} programme : L'acquisition et la réhabilitation d'espaces tertiaires

Ce programme est quasiment terminé au 31 décembre 2010. Les services internes de la CCDH (Administration générale, Ressources Humaines, Finances, Action économique, CIAS) et le SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile) sont réunis au 43 rue Saint Pierre.

L'autre partie est réservée à la location à des micros entreprises ou à des professions libérales.

Il reste quelques travaux d'aménagement et principalement les cages d'escalier.

2^{ème} programme : La requalification d'espaces publics en zones d'activités

Une étude de diagnostic est indispensable ainsi que la définition des partages entre les communes et la CCDH.

3^{ème} programme : La réalisation d'ouvrage d'accès à un espace artisanal

Une procédure d'appel à candidature a été lancée auprès de différents aménageurs d'espace artisanal.

❖ **Les travaux d'investissement courants**

Des travaux d'aménagement et d'amélioration de l'existant sont prévus dans les différents gymnases, sur les stades des communes de la CCDH, dans les centres de loisirs.

❖ **Les autres principaux projets à mettre à l'étude**

- X Le logement du gardien du stade du Boulay
- X Le remplacement des fenêtres du centre de loisirs « les Sangliers »
- X Le changement du transformateur au pylône au stade Gallais
- X La réfection de l'escalier extérieur du gymnase Billiault
- X La signalétique dans les équipements sportifs
- X La remise en état partiel de l'éclairage du stade de Sermaise
- X L'aménagement de l'allée principale du centre de loisirs de la Garenne
- X L'installation d'un portillon sur la clôture du centre de loisirs de la Garenne (afin de permettre l'accès à l'Association du Tir en Hurepoix)
- X La réflexion sur la transposition de l'aire de passage en aire de séjour avec l'aide de l'Etat et du Département.

Ces projets devront être examinés par les commissions et validés par le bureau.

Après avoir entendu l'exposé du président et les interventions de Jean Pierre DELPOUVE et Jeannick MOUNOURY, les conseillers communautaires donnent acte du déroulé de ce débat préalable au budget primitif 2011,

❖ **APCP (AUTORISATION DE PROGRAMME/CREDITS DE PAIEMENT) POUR LE CENTRE HUDOLIA - Actualisation de la délibération N° 2008-01 –**

Rapporteur : Marie-Thérèse LEROUX, Vice-Présidente chargée des Finances

L'autorisation de programme pour les travaux du centre HUDOLIA doit être actualisée afin de tenir compte de l'avancement des travaux,

Après avoir entendu le rapporteur et l'intervention de Dominique ECHAROUX, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité modifient l'APCP comme suit :

	2008	2009	2010	2011
INSCRIPTIONS BUDGETAIRES	250 000 €	5 050 400 €	6 149 690,87 €	6 746 046,64 €
RÉALISATIONS	239 756,75 €	706 600,49 €	4 494 715,06 €	

Dépenses : 413.2313 « Constructions »
 413.2315 « Installations, matériel et outillage technique »
 413.21532 « Réseau EU »
 413.21534 « Réseau d'Electrification »

Recettes : 413.1322 « Subventions de la région »
 413.1323 « Subventions du département »
 413.10222 « FCTVA »

Total des subventions attendues : 4 725 000,00 €
 Financement avancé : 7 462 118,94 €
 Remboursement FCTVA : 1 511 202,75 €
 Financement propre : 5 950 916,19 €

❖ **BUDGET PRIMITIF 2011**

Rapporteur : Marie-Thérèse LEROUX, Vice Présidente chargée des Finances

Chaque conseiller communautaire a reçu, en son temps, un exemplaire complet et détaillé du projet de budget primitif 2011.

Le projet de budget primitif 2011 a été élaboré conformément au débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu devant les conseils communautaires du 24 février et du 9 mai.

Le BP 2011 se présente comme un budget de continuité ; il prend en compte d'une part les dépenses réalisées en 2010 et d'autre part les dépenses et recettes nouvelles ; la plus marquante étant évidemment celle liée à la réalisation du centre aqualudique.

Après avoir entendu le rapporteur et les interventions de Dominique ECHAROUX, Eric CHARRON, Jean Pierre DELPOUVE, Fernando RODRIGUES, Christophe MAZOUÉ, Pascale BOUDART, Thierry SIROU, Patrick FROGER, Brigitte ZINS, Sophie d'AUX DE LESCOUT, Joël WOLCZYK, le budget primitif est arrêté comme suit :

- **Section de fonctionnement :**

Dépenses : 13 026 023 €

Recettes : 13 026 023 €

- **Section d'investissement :**

Dépenses : 5 895 839 €

Recettes : 5 895 839 €

RÉSULTATS DES VOTES :

- FONCTIONNEMENT : Recettes : Unanimité
Dépenses : Unanimité
- INVESTISSEMENT : Recettes : Unanimité
Dépenses : Unanimité
- VOTE GLOBAL DU BUDGET : UNANIMITÉ

❖ **VOTE DES TAUX 2011 :**

Rapporteur : Marie-Thérèse LEROUX, Vice Présidente chargée des Finances

COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) FIXATION DU TAUX

La réforme de la fiscalité locale initiée par la Loi de Finances pour 2010 a supprimé la Taxe Professionnelle et lui a substitué la Contribution Economique Territoriale (CET) composée de deux parts : La Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

Les recettes des Collectivités Locales correspondent pour 2011 à un ensemble de recettes fiscales et non fiscales :

- La Contribution Economique Territoriale
- La Fiscalité Ménage (TH/TFB/TFNB)
- Les Indemnités Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER)
- La Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)

Ces recettes seront diminuées ou augmentées par le biais du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). Ce fonds permet de garantir à chaque EPCI ses ressources au niveau des ressources perçues en 2010.

Si la Taxe Professionnelle a été supprimée dès le 1^{er} janvier 2010 pour les entreprises, la réforme ne s'applique pleinement aux collectivités locales qu'à compter de 2011.

En effet, la CCDH a perçu en 2010, une compensation relais et va percevoir pour la première fois une produit de Cotisation Foncière des Entreprises en 2011.

Du fait de la réforme fiscale, la CCDH récupère les parts départementale et régionale de la Cotisation Foncière des Entreprises.

Le taux de référence 2010 est fixé à 25,19% et correspond au taux relais intercommunal voté en 2010 augmenté des taux TP départemental et régional 2009 et du taux de cotisation de péréquation applicables sur le territoire de l'EPCI. Un coefficient correcteur de 0,88074 est appliqué permettant l'intégration dans le taux de l'ancien abattement de 16% sur les bases et l'affectation à la CCDH d'une partie des frais de gestion perçus auparavant par l'Etat (8%) à raison de 4,85%.

Le taux de CFE passe donc de 15,81% à 25,19%, mais sans conséquence sur la cotisation des entreprises. Le changement réside surtout dans le fait qu'elles ne verseront plus la CFE qu'à la CCDH, alors qu'elles versaient antérieurement la part foncière de la Taxe Professionnelle au département et à la Région.

Il est proposé de fixer le taux 2011 de la Contribution Foncière Economique à 25,27% en appliquant au taux de référence 2010 de 25,19%, le coefficient de variation du taux moyen pondéré des taxes foncières et d'habitation de 1,003263. Ce taux 2011 correspond de ce fait au taux maximum de droit commun.

IMPOTS MENAGES : FIXATION DES TAUX

La réforme de la fiscalité locale initiée par la Loi de Finances pour 2010 a supprimé la Taxe Professionnelle, la CCDH acquiert un pouvoir fiscal par la mise en place d'une fiscalité mixte :

Taxe d'habitation :

La CCDH récupère la part départementale de la Taxe d'Habitation (TH).
Pour le calcul du taux de TH lié au transfert, il convient, au taux 2010 du Département

(7,40%) d'appliquer un coefficient permettant d'intégrer dans le taux une partie des frais de gestion antérieurement perçus par l'Etat. Sur les 4,4% de frais de gestion sur la TH, l'Etat conserve 1% et transfère 3,4% aux Collectivités, ce qui porte le taux à 7,65% ($7,40 \times 1,0340 = 7,65\%$).

Il convient d'ajouter le produit du Taux moyen pondéré de la TH des communes membres multiplié par 0,0340 ($13,89\% \times 0,0340 = 0,47\%$)

Après application de ce calcul, le taux de TH lié au transfert est de 8,12% ($7,65\% + 0,47\%$)

Taxe sur le Foncier Bâti :

Il n'y a aucun transfert sur le foncier bâti.

Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) :

La CCDH récupère une partie des frais de gestion antérieurement perçus par l'Etat. Sur les 8% de frais de gestion sur la TFNB, l'Etat conserve 3,15% et transfère 4,85% aux Collectivités.

Le taux 2011 lié au transfert correspond au produit du Taux moyen pondéré de la TFNB des communes membres multiplié par 0,0485 ($57,99\% \times 0,0485 = 2,81\%$)

La Fiscalité ménage 2011 :

En tenant compte du produit d'augmentation de la CFE et des recettes hors fiscalité, il s'avère que le produit fiscal attendu (TH et TF) est de 408 012 €

En reprenant l'état 1259 FPU et au regard du coefficient de variation proportionnelle égal au produit attendu (408 012 €) divisé par le produit de référence des taxes d'habitation et foncières des communes membres (10 558 809 €) soit 0,038641, il est proposé de fixer la fiscalité mixte comme suit :

- le taux de la Taxe d'Habitation à 8,66%, soit $8,12\% + 0,537\%$
- le taux de la Taxe Foncière bâti à 0,633%
- le taux de la Taxe Foncière non-bâti à 5,05%, soit $2,81\% + 2,24\%$

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – taux 2011 –

Depuis le 12 janvier 2006, la communauté de communes – qui a la compétence « collecte et traitement des ordures ménagères » - perçoit la TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) en lieu et place du SICTOM DU HUREPOIX.

Il appartient au conseil communautaire de fixer le taux de la TEOM.

Rappel de la règle :

1°) Le SICTOM, au regard du produit attendu :

- Fixe la participation de chaque communauté de communes. Elles versent leur participation mensuelle directement au syndicat et encaissent le produit de la TEOM par douzième.

2°) La communauté de communes, adhérente au SICTOM, fixe à son tour ce taux qui doit être égal au taux voté par le SICTOM.

Le SICTOM du HUREPOIX a, en séance publique, fixé le produit attendu de la TEOM, et a adopté son taux unique à **10,65**.

(pour mémoire il est rappelé que le taux 2010 était de 10,50).

Montant attendu pour la CCDH : 3 010 523 euros

Après ces très longues explications du rapporteur et les interventions de Brigitte ZINS, Eric CHARRON, Thierry SIROU, Dominique JAIN, Jocelyne GUIDEZ, il est procédé aux votes :

- **CFE (cotisation foncière des entreprises) 25,27 : UNANIMITE**

- IMPOTS MENAGES

- TAXE D'HABITATION à **8,66 : MAJORITÉ** (4 contre, 1 abstention)

- TAXE FONCIERE SUR LE BATI à **0,633 : MAJORITÉ** (5 contre)

- TAXE FONCIERE SUR LE NON BATI à **5,05 : MAJORITÉ** (5 contre)

- **TEOM 10,65 : UNANIMITE**

❖ TARIFS DU CENTRE HUDOLIA

Rapporteur : Sophie D'AUX de LESCOUT

L'élaboration de la grille tarifaire a fait l'objet de plusieurs réunions avec la société ELLIPSE.

Une première version a été présentée au bureau du 11 avril et divers changements y ont été apportés : tarif centre de loisirs CCDH à 1,50 € (animateurs gratuits) au lieu de 3,50 €, âge des enfants bénéficiant du tarif réduit relevé à 12 ans au lieu de 10.

La grille ainsi modifiée a été présentée au bureau du 18 avril qui a souhaité instituer la gratuité pour les enfants de -3 ans qui à l'origine payaient 2€.

La grille tarifaire présentée est le résultat de tout ce travail.

Nous sommes restés dans des tarifs acceptables et en adéquation avec les centres aquatiques alentours sachant que nous sommes le plus grand et que nous offrons plus de possibilités (île aux enfants, bassin extérieur ouvert toute l'année, etc...)

Pour l'instant, les tarifs ont été étudiés de façon à ne pas prendre de personnel supplémentaire. Dans un avenir proche, et selon les fréquentations, les ouvertures devraient s'amplifier (bassin aquatique).

Pour les autres tarifs et selon la configuration de notre centre, il a fallu prendre des positions et présenter différents abonnements.

Ces différentes clientèles seront reconnues du personnel par le port de bracelet de couleur ou de carte d'adhérent.

Les différents abonnements sont :

Cours d'aquatiques : ils englobent l'apprentissage et le perfectionnement de la natation et les différents cours d'aquagym (douce, tonique, intense, sénior), les bébés nageurs, le jardin aquatique, l'aquabiking, le pré et post natal.....

Une séance donne droit à l'accès piscine 30' avant et 30' après.

Cours fitness : au choix accès à un des cours dispensés : Body sculpt, body step, body jam (danse, chorégraphie changeant tous les trimestres), Pilate (exercices pour le rendement musculaire), Lia (Le LIA est un **aérobic de faible impact**, des enchaînements chorégraphiques en musique sur X fois 8 temps, sans impacts (toujours un pied en contact avec le sol) , ni sauts , ni courses), Salsa-Stretching, Abdos fessiers, Gym enfant, Gym ados.

Une séance donne droit à l'accès à la cardio 30' avant et 30' après.

Balnéo + cardio + piscine

Cours + Balnéo + cardio + piscine : abonnement VIP sans limitation.

Les abonnements nominatifs au trimestre correspondent à un accès une fois par jour.

Pour les abonnements balnéo et VIP les clients auront un bracelet de couleur qu'ils achètent au départ et rechargeront à leur convenance.

Les abonnements trimestriels sont à la carte rechargeable.

Pour les établissements scolaires les coûts sont arrêtés comme suit :

Etablissement primaire : l'Education Nationale ne souhaite pas l'accès des maternelles à la piscine. La dernière directive de l'EN prend en compte les CP, CE1, CM2 avec un examen en fin de CM2.

L'accueil est de 2 classes par créneau. Le cours dure 40' dans l'eau. Nous travaillons sur un projet d'utilisation du bassin sportif pour tous les niveaux. Hudolia met à disposition un surveillant par créneau. Pour chaque classe il y aura la présence d'un éducateur.

Avec le conseiller pédagogique de l'EN et M. Austrouy mandaté pour l'instant par ELLIPSE, une étude est faite sur la participation des enseignants.

Pour les écoles de la CCDH, le coût est gratuit.

Pour les écoles extérieures qui en feraient la demande et selon les créneaux disponibles le coût est de 90 €.

Pour les secondaires, nous avons déjà eu une réunion avec les proviseurs et principaux ainsi que les référents sportifs de chaque établissement. Seul le collège du Pont de Bois allait à la piscine. Il faut que chaque établissement se renseigne des subventions données par le département et la région.

Le coût d'un créneau par classe est de 75€ sans éducateur et de 95€ avec un éducateur. Un MNS est mis en surveillance pour le bassin sportif.

L'esthétique : le projet d'une salle de modelage est arrivé tardivement mais est d'un bon rapport. Ce projet débutera probablement entre septembre et janvier.

Les tarifs communiqués le sont à titre indicatif et doivent être retravaillés avec éventuellement plus de soins du corps et moins de soins de visage afin de ne pas concurrencer les cabinets d'esthétique en ville.

Après avoir entendu le rapporteur et les interventions de Brigitte ZINS, Olivier LEGOIS, Dominique ECHAROUX, Eric CHARRON, Jocelyne GUIDEZ, Jean Jacques DULONG, Joël WOLCZYK, Christophe MAZOUÉ, Les membres du conseil communautaire approuvent les tarifs du centre HUDOLA (2 abstentions).

L'ensemble des tarifs figure en annexe.

❖ **PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : ETAT DES POSTES**

Rapporteur : Dominique ECHAROUX, Président

Chaque conseiller communautaire a reçu, en son temps, un tableau récapitulatif de l'état des postes.

La modification proposée concerne 5 postes d'animateurs saisonniers afin de répondre aux besoins de nos centres de loisirs.

Après avoir entendu le rapporteur, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité approuvent l'état des postes proposé.

❖ **CONVENTION AVEC LA CAF POUR NOS CENTRES DE LOISIRS**

Rapporteur : Jocelyne GUIDEZ, Vice-Présidente chargée de l'Enfance

La CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, en sa qualité de partenaire, assure une partie du financement des centres de loisirs ;

Sa participation calculée en fonction du nombre de jours de présence des enfants, est conditionnée par la signature d'une **CONVENTION DE PARTENARIAT** ;

Après avoir entendu le rapporteur, les conseillers communautaires, à l'unanimité, approuvent la convention de partenariat avec la CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES et autorisent le président à signer ladite convention, sachant qu'une convention doit être signée pour chacun des centres de loisirs.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

BUREAU (2ème et 4ème lundi du mois)

Lundi 23 mai
Lundi 30 mai (à confirmer)
Lundi 27 JUIN

COMMISSIONS

Finances : 31 mai 19 h
Finances du CIAS 12 mai 18

CONSEILS COMMUNAUTAIRES

8 JUIN – ROINVILLE SOUS DOURDAN (Compte administratif)
--

INAUGURATION DU CENTRE HUDOLIA : 16 JUIN 2011

EXPO – CONFERENCE « EGALITE HOMME/FEMME » :

- conférence : 17 juin 18 h salle des mariage en mairie de DOURDAN
- Exposition : 17-18 juin salle des mariage en mairie de DOURDAN

Les séances se tiennent :

Le BUREAU	au siège - 20 H 30
Les COMMISSIONS	au siège, aux heures précisées
LES COMITES DE PILOTAGE	au siège, aux heures précisées
Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE	à 20 H 30 dans les communes

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SEANCE EST LEVEE À 22 h 30 -----

GRILLE TARIFAIRE HUDOLIA		CCDH	EXTERIEURS
ENTREES PISCINE		En € TTC	En € TTC
Entrées Public			
	Adultes	5,00 €	6,00 €
	Enfants de moins de 3 ans	gratuit	
	Enfants de moins de 12 ans	4,00 €	5,00 €
Abonnements			
	Carte 10 entrées Adultes	42,00 €	52,00 €
	Cartes 10 entrées Enfants -12 ans	32,00 €	42,00 €
	Abonnement trimestriel (Nominatif)	100,00 €	
Carte horaire 10 heures			
	Adultes	30,00 €	
COURS AQUATIQUES			
	Séance (y compris entrée piscine)	12,00 €	
	Abonnement 10 séances	100,00 €	
	Trimestre : Cours de natation / école de natation (1 séance par semaine – période scolaire)(1)	100,00 €	
	Abonnement trimestriel (Nominatif – 1 cours par semaine)(1)	100,00 €	
	Abonnement trimestriel (Nominatif – 2 cours par semaine)(1)	180,00 €	
COURS FITNESS			
	Séance (y compris entrée piscine)	12,00 €	
	Abonnement 10 séances	100,00 €	
	Abonnement trimestriel (Nominatif – 1 cours par semaine)(1)	100,00 €	
	Abonnement trimestriel (Nominatif – 2 cours par semaine)(1)	180,00 €	
BALNEO + CARDIO + PISCINES			
	Entrée	10,00 €	
	Abonnement 10 entrées	85,00 €	
	Abonnement trimestriel (Nominatif)	200,00 €	
COURS + BALNEO + CARDIO + PISCINES			
	Abonnement trimestriel (Nominatif)	250,00 €	
DIVERS			
	Achat bracelet Abonnement Balnéo		4,00 €
	Perte carte abonnement et carte 10 entrées		4,00 €

Résidents CCDH et tarifs enfants sur présentation de justificatifs.

(1) La semaine court du lundi au dimanche. Les séances ne se cumulent pas d'une semaine sur l'autre : les séances non réalisées sur une semaine ne se reportent pas sur les semaines suivantes.

(Nominatif) **Accès autorisé une fois par jour.** Le personnel d'Hudolia pourra à tout moment contrôler que le porteur de la carte est bien la personne inscrite (Nom, Prénom, Photographie sur la carte), si ce n'est pas le cas, le porteur de la carte sera reconduit à la sortie d'Hudolia et la carte retenue pendant un mois avant d'être retournée à son propriétaire.

COURS : Accès aux vestiaires 30 min avant le cours et sortie 30 min après le cours, soit 2 heures maximum dans l'établissement.

Personnel de la CCDH et des communes du Territoire = Tarif CCDH

Cours AQUATIQUES = Aquagym, Cours de natation adultes et enfants, Bébés Nageurs, Pré Natale...

GRILLE TARIFAIRE HUDOLIA		CCDH	EXTERIEURS
SCOLAIRES			
	Primaires (par classe par créneau)	-	65,00 €
	Secondaires (par classe par créneau)	75,00 €	95,00 €
	MNS en enseignement (par classe par créneau)	20,00 €	25,00 €
Soins (inclus entrée Balnéo/Grand Public)			
Les sens de Marrakech			
	Les sens de Marrakech 30'	40,00 €	
	Les sens de Marrakech 60'	70,00 €	
" Les soins spécifiques "			
	Soin oxygénant	75,00 €	
	Soin lift CVS	75,00 €	
	Soin restructurant lissant	80,00 €	
	Soin rééquilibrant et tonicité	75,00 €	
	Soin hydréclat	60,00 €	
	Soin revitalisant tonifiant	80,00 €	
	Soin exfoliant P50	80,00 €	
	Soin rééquilibrant douceur	75,00 €	
AUTRES TARIFS			
	Centres de Loisirs (sur réservation)	€ 1,50	€ 4,00
	Entrée groupes à partir de 10 personnes (institutionnels et Associations sur réservation)	€ 3,50	€ 4,00
	Location ligne d'eau bassin sportif (1 heure)	€ 22,00	€ 30,00
	Location bassin sportif (1 heure)	€ 80,00	€ 120,00
	Location Salle Fitness (1 heure)	€ 40,00	€ 50,00
	Location espace Bien Etre (1 heure)	€ 200,00	€ 250,00
	Location salle Réunion (1 heure)	€ 30,00	€ 40,00

Résidents CCDH et tarifs enfants sur présentation de justificatifs.

(1) La semaine court du lundi au dimanche. Les séances ne se cumulent pas d'une semaine sur l'autre : les séances non réalisées sur une semaine ne

(Nominatif) **Accès autorisé une fois par jour.** Le personnel d'Hudolia pourra à tout moment contrôler que le porteur de la carte est bien la personne

COURS : Accès aux vestiaires 30 min avant le cours et sortie 30 min après le cours, soit 2 heures maximum dans l'établissement.